

Pologne : la BEI finance des mesures de protection contre les glissements de terrain

La Banque européenne d'investissement (BEI), l'institution de financement à long terme de l'Union européenne, va accorder un prêt de 50 millions d'EUR pour la mise en œuvre de mesures de protection contre les glissements de terrain en Pologne. Le promoteur du projet est l'Office pour la réparation des dégâts causés par les inondations, qui intervient par l'intermédiaire de l'administration centrale et des collectivités régionales et locales.

Le contrat de financement a été signé ce matin au siège de la BEI à Luxembourg par M. Ryszard Michalski, vice-ministre des finances de Pologne, et M. Wolfgang Roth, vice-président de la BEI. M. Michalski, en compagnie des ministres des finances de l'ensemble des pays adhérents, avait auparavant assisté à la Séance annuelle 2003 du Conseil des gouverneurs de la BEI, qui s'est tenue pour la première fois en présence des représentants des dix pays qui adhéreront à l'UE et deviendront actionnaires de la BEI à compter du 1^{er} mai 2004.

La région connaît régulièrement des inondations entraînant de graves dommages ; dernièrement encore, en été 2002, elles ont en particulier touché l'Autriche et l'Allemagne. Au cours de la période 1997-2001, de fortes chutes de pluie, des crues importantes et la rapide fonte des neiges ont provoqué à la fois des dégâts directement liés aux inondations (bassins de l'Odra en 1997 et de la Vistule en 2001) et de graves glissements de terrain sur l'ensemble du territoire polonais. Ces événements ont amené les autorités nationales à engager immédiatement de vastes programmes de reconstruction, auxquels la Banque a contribué à l'aide de prêts de 300 millions d'EUR (1997) et de 250 millions d'EUR (2001), et à mettre en place une cartographie des risques majeurs d'inondation et un dispositif d'alerte précoce. En août 2002, conscient des risques spécifiques engendrés par les glissements de terrain, le gouvernement polonais a adopté une stratégie visant à résoudre ce problème. Le prêt qui est signé aujourd'hui donnera un coup de pouce à la mise en œuvre des mesures nécessaires pour protéger les infrastructures existantes et jeter les bases d'une gestion durable des risques liés aux catastrophes naturelles.

Le présent projet de la BEI porte sur des projets d'investissements tant matériels qu'immatériels destinés à protéger les infrastructures essentielles contre les glissements de terrain. Si la grande majorité de ces projets seront réalisés dans les Carpates, c'est-à-dire dans le sud de la Pologne, ceux qui seront localisés dans d'autres régions du pays et qui permettront de traiter le même problème pourront également prétendre à un financement. Les travaux porteront sur des ouvrages de stabilisation contre les glissements de terrain (drainage, ancrage, protection contre l'érosion des pieds de digues, etc.) et des déplacements d'infrastructures. Parmi les mesures immatérielles admissibles à un financement figurent la cartographie des risques, l'élaboration de dispositifs d'alerte précoce et d'outils d'aménagement du territoire.

Note au responsable de publication :

Si l'essentiel des prêts de la Banque sont consacrés à des projets situés dans l'UE, notamment dans ses régions les plus défavorisées, ses opérations dans les pays adhérents et en voie d'adhésion connaissent un accroissement rapide et atteignent déjà quelque 10 % du volume total de ses prêts. L'une des priorités absolues en matière de prêt est la protection et l'amélioration de l'environnement. De 1999 à 2002, la Banque a octroyé 11,6 milliards d'EUR dans les pays d'Europe centrale et orientale, dont 1,7 milliard d'EUR au moyen de prêts globaux ; 28 % des prêts directs accordés par la BEI sont allés à des projets ayant trait à l'environnement. Le portefeuille de la BEI en Pologne, qui est réparti sur tous les secteurs et couvre les opérations relevant tant du secteur privé que du secteur public, se monte à 6 milliards d'EUR environ.